

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2011/60

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le **jeudi 29 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 21 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, GANTCH, BARTZ, SOULE, LAMOURE, MOUNAUT, HELIP, NOUGUE-DEBAT, TOUTU et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) :

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT
M. AUSSANT donne procuration à M. SARTHE
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : M. LOURTEIG

VOTE : à l'unanimité

OBJET : CULTURE – LECTURE PUBLIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS LEADER

Le Président rappelle que la culture et plus précisément la lecture publique est un des axes concernés par le Contrat Communautaire de Développement.

Il rappelle que lors du Conseil Communautaire du 12 juillet 2011, les membres du conseil ont délibéré sur la prise de compétence « coordination de la lecture publique » par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (délibération n° 2011/41).

Le Président veut rappeler ici brièvement le contenu et les objectifs portant sur la création d'un réseau de Lecture Publique à l'échelle de la vallée d'Ossau (déjà présentés dans la délibération n° 2011/41). Il précise donc que la création d'un réseau de lecture publique porte autour de la bibliothèque d'Arudy, la nouvelle médiathèque de Laruns, le Point Lecture de Louvie-Juzon ainsi que les 15 autres villages de la vallée, la médiathèque d'Oloron et la BDP de Pau. Les objectifs recherchés sont :

- de développer et enrichir l'offre déjà existante (fonds documentaire, programmation culturelle ...) et les services à la population (réservation en ligne, publics empêchés, petite enfance, maisons de retraite et médicalisées ...).
- de créer un réseau humain sur l'ensemble de la vallée et plus largement en Haut Béarn (médiathèque d'Oloron) grâce au rayonnement territorial du coordinateur.

Le Président expose le plan de financement relatif à la création d'un réseau de Lecture Publique pour la période d'avril 2011 à août 2012 :

DEPENSES HT (euros)		RECETTES (euros)		
Coordinateur de réseau	30 000,00	Conseil Général 64 (CCD)	22 450,00	38,14%
Ingénierie CCVO	3 900,00	Leader Haut Béarn (FEADER)	32 376,25	55%
Animation du réseau	4 765,90			
Acquisitions de collections innovantes	10 000,00			
Informatisation du réseau	9 200,00			
Frais de déplacements CCVO	1 000,00			

		Total financeurs publics	54 826,25	93,14%
		Autofinancement	4 039,65	6,83%
Total dépenses prévues	58 865,9	Total	58 865,9	100%

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

VALIDE le plan de financement proposé,

SOLLICITE la participation financière du FEADER via le programme LEADER Haut Béarn selon le plan de financement proposé.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU

REÇU

le -3 OCT. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE